LET'S DOC!



DES FILMS DOCUMENTAIRES POUR TOUS ET TOUTES

Let's Doc! est un projet d'envergure nationale qui met à l'honneur la création documentaire sous toutes ses formes et favorise son accessibilité auprès d'un public diversifié. Let's Doc! a lieu chaque année du 1er au 30 novembre dans différents lieux culturels, associatifs ou encore institutionnels.

La rencontre et le partage sont au cœur de Let's Doc! : des échanges autour des grandes thématiques qui animent notre société, des rencontres avec des cinéastes et des invité·es ou encore des moments conviviaux après les séances.

Les personnes comme les institutions peuvent participer et accueillir des événements dans les cinémas, bibliothèques, écoles, maisons de quartier, musées, prisons, EMS, cafés, salles communales ainsi que tout autre lieu proposé.

UN PROJET DE CINÉ-DOC

Let's Doc! est organisé par l'association non lucrative, Ciné-Doc active depuis dix ans en Suisse pour promouvoir la diffusion du cinéma documentaire.



CONTACT

Elisa Gomez info@cinedoc.ch 078 256 50 00 (mardi et jeudi)

Gwennaël Bolomey contact@cinedoc.ch 076 206 26 07 (lundi-jeudi)

Association Ciné-Doc Rue de la Barre 6 1005 Lausanne

www.letsdoc.ch

Instagram Facebook

ÉTAPES CLEFS

SÉLECTION

Mai à Août

Choix des films, des dates et des lieux de projection. Le catalogue de films est en ligne à partir de mai.

Notre équipe est à disposition pour vous conseiller.

3 ORGANISATION SÉANCE

Organiser les invité·es, ainsi que d'éventuels apéritifs/collations. Nous coordonnons la tournée des cinéastes et vous conseillons pour des invité·es thématiques.

Réfléchir au lieu approprié pour la projection du film et organiser la technique, s'assurer d'avoir reçu le film.

Nous pouvons mettre du matériel de projection à disposition.

5 LET'S DOC! Du 1er au 30 Novembre

Des projections de films pour toutes et tous auront lieu dans toute la Suisse du ler au 30 novembre et vous serez de la partie.

Bonne séance!

2INSCRIPTION Juin à Septembre

Inscription et enregistrement du programme de films sur la page PRO de *Let's Doc!*

Demandez-nous un login.

4 PROMOTION Septembre à Novembre

Promotion locale et régionale de l'événement avec du matériel publicitaire propre et fourni par *Let's Doc!*

Promouvoir l'événement dans votre réseau!

6 BILAN Novembre à Décembre

Annoncer votre fréquentation, régler les droits du film et la déclaration SUISA.

Nous vous enverrons les informations

LET'S DOC!

CHOIX DES FILMS

Let's Doc! prépare un catalogue de films, dont les droits sont négociés et pour lesquels nous assurons l'obtention des films et la facturation.

Vous pouvez aussi proposer un film hors catalogue et nous pouvons vous conseiller pour un film sur une thématique particulière.

Imaginez quel film ou quel thème pourrait intéresser votre public. Pensez aux possibilités de collaborer avec des institutions/associations régionales autour de la thématique du film.

LE CATALOGUE:

https://letsdoc.ch/fr/pro/catalogue



ASSURER LA PROJECTION

(pour les séances hors cinémas)

Assurez-vous d'avoir un système de projection performant pour garantir la qualité du film (le son est souvent sous-estimé) et pouvoir obscurcir la salle de diffusion.

Let's Doc! vous conseille volontiers sur ces questions et met gratuitement à disposition un kit projecteur et enceintes.

LE KIT: https://letsdoc.ch/fr/pro

Pour les films de notre catalogue, *Let's Doc!* organise avec les ayants-droits l'envoi des films: pour la plupart des films en fichiers téléchargeables MP4 et pour certains films en DVD/Blu-Ray.

Tester systématiquement le fonctionnement de la projection plusieurs jours en avance.

FRAIS D'ORGANISATION

Droits du film

Pour toute diffusion de films, des droits doivent être payés aux ayants droit.

Pour les séances hors cinémas : nous avons négocié pour la majorité des films de notre catalogue un forfait de base de CHF 200.-(jusqu'à 50-60 personnes).

Pour les cinémas: les conditions usuelles sont appliquées pour les films avec distributeur.

Pour les films hors catalogue : Vous devez prendre vous-même contact avec l'ayantdroit (distributeur suisse ou entreprise internationale) et négocier les droits. Vous devez aussi coordonner l'obtention du film.

Licence SUISA

Chaque séance est aussi soumise à la SUISA pour les droits d'auteurs des musiques des films. *Let's Doc!* peut - sans frais pour vous - prendre en charge la déclaration des droits SUISA.

Dédommagement cinéastes

Les cinéastes sont défrayés CHF 200.-(+frais de transport) pour toute séance en dehors des cinémas. Pour les cinémas, les habitudes usuelles avec les distributeurs font foi.

Soutien Let's Doc!

Pour garantir l'accessibilité du projet, *Let's Doc!* peut soutenir financièrement les lieux partenaires n'ayant pas les moyens nécessaires. Dans la limite des budgets disponibles.



LET'S DOC!



COMMUNIQUER SUR SA SÉANCE

Une bonne communication est la clef du succès de la séance.

Let's Doc! assure la communication à l'échelle nationale (site internet avec les séances, médias nationaux, newsletters) et vous assumez la communication régionale, réseaux sociaux auprès de votre public.

Lors de l'inscription de votre séance, vous pouvez commander gratuitement les affiches et cartes postales de Let's Doc!

le matériel de promotion numérique: affiches, logos, canevas pour créer votre affiche et vos posts personnalisables pour les réseaux sociaux.

Vous pouvez télécharger sur notre page PRO

Taguer et partager nos réseaux sociaux : Instagram et Facebook

Suivant les thématiques des films, pensez à activer les communautés intéressées ou concernées par le sujet.

MATERIÉL SUR LA PAGE PRO

https://letsdoc.ch/de/pro

RÉSEAUX SOCIAUX

www.letsdoc.ch Instagram **Facebook**